

COMMUNE DE SERGY
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 12 AVRIL 2016

(Sous réserve d'approbation par le Conseil Municipal)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 12 avril 2016 à 20 heures 30 sur convocation du Maire le 08/04/2016.

Etaient présents : Mmes et MM. LINGLIN (Maire), JOUVE, RICO, CLEMENT, MOINE, LANZA, CAQUOT, CHAPPUIS, POGGIOLI, HOMOLA, LABBADI, ZIEGLER, PENNESTRI, GUI SOLAN, SCALET, DELZEUX,

Etaient excusés : Mme BUZON (procuration à M. Clément)
Mme GAUTIER (procuration à Mme Delzeux)
M. MANTZ

Assistaient à la séance : Mme BEVILACQUA-PEREZ (Secrétaire de Mairie)

Secrétaire de séance : Mme Arlette POGGIOLI

ORDRE DU JOUR

1°) Approbation du conseil municipal du 2 février 2016

2°) Délibérations :

- 2.1 Vote du compte administratif principal
- 2.2 Approbation du compte de gestion 2015
- 2.3 Affectation des résultats de l'exercice 2015
- 2.4 Vote des taux des taxes locales
- 2.5 Vote du Budget Primitif 2016
- 2.6 ZAC: Remplacement d'un suppléant à la commission aménagement
- 2.7 ZAC : choix de l'aménageur
- 2.8 Commissions communales : remise à jour
- 2.9 Association Enfance et Compagnie : service garderie périscolaire
- 2.10 Formation petite enfance : participation de la commune
- 2.11 Convention pour l'aménagement de la rue du Mont Blanc
- 2.12 Centre sportif : protocole d'accord
- 2.13 Devis jeux enfants Sergy-Haut

3°) Tour de table et divers

I - Approbation du conseil municipal du 2 février 2016

Le conseil municipal du 2 février 2016 est approuvé à l'unanimité.

II – Délibérations

1°) Vote du compte administratif principal

Pour la présentation et le vote du compte administratif 2015 Monsieur le Maire a l'obligation de quitter la séance. Le Conseil Municipal désigne Mme Françoise JOUVE, 1^{ère} Adjointe, pour la présider.

Mme Jouve donne la parole à M. Jean-Claude CLEMENT, adjoint aux finances, qui présente le compte administratif 2015.

Le Conseil Municipal, après avoir :

- constaté les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débats et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- reconnu la sincérité des restes à réaliser,

- VOTE et ARRÊTE, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau présenté.

Monsieur le Maire reprend la Présidence de la séance.

2°) Approbation du compte de gestion 2015

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif doit être conforme au compte de gestion réalisé par le receveur en poste à Gex, ce qui est le cas.

A ce titre, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le compte de gestion 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE le compte de gestion 2015

3°) Affectation des résultats de l'exercice 2015

Suite au vote du compte administratif 2015, Monsieur le Maire rappelle que les résultats font apparaître un excédent de fonctionnement de 557 057.55 €. Il propose d'affecter cette somme (soit l'excédent de fonctionnement 2015) en investissement à l'article 1068 du budget 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE d'affecter l'excédent de fonctionnement 2015, soit la somme de 557 057.55 € en investissement, à l'article 1068 du budget 2016.

4°) Vote des taux des taxes locales

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur le taux des taxes locales en 2016.

Rappel des taux votés en 2015 :

Taxe d'habitation : 12.04 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 10.34 %

Taxe foncières sur les propriétés non bâties : 53.71 %

Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 17.38 %

Monsieur le Maire précise que l'essentiel des recettes relatives aux taxes locales proviennent de la taxe d'habitation et de la taxe foncière bâtie mais rappelle que les recettes relatives à la Taxe d'Habitation sont quasiment diminuées de moitié une fois le FNGIR prélevé.

Le FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources), a pour mission de compenser les conséquences financières de la réforme de la taxe professionnelle. Ce mécanisme de compensation « neutralise » les impacts de la réforme : les territoires qui disposent de ressources fiscales supplémentaires par rapport à la

situation *ex ante* sont écrêtés au profit de ceux dont les produits fiscaux sont inférieurs à leur ancienne taxe professionnelle.

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier ces taux cette année.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE les taux de fiscalité tels que proposés soit :
 - TH : 12.04 %
 - TFB : 10.34 %
 - TFNB : 53.71 %
 - CFE : 17.38 %

5°) Vote du Budget Primitif 2016

Suite au débat d'orientation budgétaire (DOB) du 12 janvier 2016, Monsieur le Maire présente le budget primitif 2016 en fonctionnement et en investissement.

Il répond aux objectifs précisés par le DOB avec quelques ajustements :

La proposition du budget primitif de fonctionnement 2016 permet de dégager une somme de 300 000 € automatiquement transférée en recettes sur le budget primitif d'investissement 2016.

Le budget primitif d'investissement 2016 proposé au conseil municipal présente, en recettes, un montant total de 1 931 200.00 €.

Les dépenses obligatoires (c'est-à-dire préalablement engagées) en investissement représentent un montant de 1 066 202.17 € : remboursement du capital des emprunts, matériel de gestion courante, étude ZAC, bande cyclable (tranche 1) de l'avenue du Jura, déclaration de projet, travaux d'accessibilité handicapés, aménagement de la rue du Mont Blanc, auberge (restes à payer).

Une somme de 687 000 € sera consacrée à la réalisation des projets 2016 : pergola à la salle des fêtes, jeux enfants à Sergy-Haut, aménagements mobilité douce, salle de musique, panneau d'information, centre sportif de Sergy, ...

Monsieur Labbadi pense qu'il serait opportun de transférer une somme plus importante de la section de fonctionnement vers la section d'investissement afin d'éviter que cet argent ne « dorme dans les caisses de l'Etat ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDE le Budget Primitif 2016 en fonctionnement et en investissement tel que présenté.

6°) ZAC: Remplacement d'un suppléant à la commission aménagement suite à la démission d'un conseiller municipal

Monsieur le Maire rappelle que la commission aménagement a été constituée le 30 mars 2015. Cette commission a pour rôle d'analyser les candidatures et les propositions reçues des candidats, avant l'engagement des discussions, par la personne habilitée mais également d'émettre un avis consultatif tout au long de la procédure.

Monsieur Dubois, membre suppléant, ayant démissionné courant décembre, Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'il y a un ou plusieurs candidats pour le remplacer.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

-DESIGNE Annie Lanza comme suppléante à la commission aménagement, en remplacement de M. Emmanuel Dubois.

7*) ZAC : choix de l'aménageur

Dans le cadre de la procédure de ZAC et suite à plusieurs réunions de travail, Monsieur le Maire informe le conseil des aménageurs ayant répondu conformément à l'appel à projet soit :

- D2P
- NOVADE
- CM-CIC

Après analyse de ces 3 candidatures par le bureau d'études Athanor (assistance à maîtrise d'ouvrage) ainsi que la commission aménagement, la négociation s'est poursuivie avec D2P et NOVADE. A la fin de cette négociation, le choix de la commission aménagement, assistée par Athanor, se porte sur l'aménageur D2P dont l'offre est plus en adéquation avec les attentes de la commune concernant :

- la qualité technique et économique du projet proposé
- les attentes en matière environnementale
- le bilan financier

Il est rappelé qu'à ce stade, le dossier de réalisation, qui donnera une idée bien plus précise de l'aménagement de cette zone, reste à faire, en étroite collaboration entre la commune, maître d'ouvrage, et l'aménageur, « maître d'œuvre » pour le compte de la commune, qui se chargera entre autres, d'acheter les terrains, de choisir les promoteurs...

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- CHOISIT la société D2P comme aménageur de la ZAC de Sergy

8*) Commissions communales : remise à jour

Après deux ans de fonctionnement, une remise à jour des commissions communales est proposée par Monsieur le Maire.

Les modifications proposées sont les suivantes :

Commission Associations : Mme Arlette POGGIOLI, les autres membres restent inchangés

Commission Logement : Mme Arlette POGGIOLI, les autres membres restent inchangés

Commission Centre sportif : Mme Bogda SCALET, M. Jean-Pierre ROSERES et M. Franck DESGRIS en tant que membres extérieurs, les autres membres restent inchangés

Commission Travaux : M. Eric FAVRE en tant que membre extérieur, les autres membres restent inchangés

Pour toutes les autres commissions, les membres restent inchangés

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE les commissions selon les éléments ci-avant

9*) Association Enfance et Compagnie : service garderie périscolaire

Monsieur le Maire rappelle que l'association Enfance et Compagnie assure un service de garderie périscolaire depuis 10 ans. Les membres bénévoles de cette association, particulièrement investis jusqu'alors, envisagent de démissionner pour des raisons d'ordre privé. Il propose au conseil municipal une délibération dite « de principe » précisant qu'en cas de dissolution de l'association, la commune prendra toutes les mesures nécessaires afin d'assurer le service de garderie périscolaire dès la rentrée prochaine.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- INFORME qu'en cas de dissolution de l'association Enfance et Compagnie, la commune prendra toutes les mesures nécessaires afin d'assurer le service de garderie périscolaire dès la rentrée prochaine.

10*) Formation petite enfance : participation de la commune

Mme Lanza, adjointe aux affaires scolaire informe qu'un agent de la commune de Sergy a pris l'initiative d'entamer une démarche de validation des acquis de l'expérience afin d'obtenir le CAP petit enfance. Cette formation, via le Greta, s'élève à un montant de 792,00 €. Il propose au conseil de financer cette formation à hauteur de 50 %.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE le financement de la formation précisée ci-avant à hauteur de 50 % soit la somme de 396 euros.

11*) Convention pour l'aménagement de la rue du Mont Blanc

Suite à l'accident mortel sur la RD 984, les services de l'Etat ont « fortement incité » les communes concernées de Thoiry et Sergy d'aménager un trottoir pour sécuriser les piétons. Afin de mettre en œuvre des travaux continus et cohérents entre Thoiry et Sergy, une convention est proposée afin que la commune de Thoiry puisse se charger de l'opération avec un financement des 2 communes.

Une réunion entre Mme Moine, adjointe aux travaux à Sergy, M. Rico, adjoint à l'urbanisme et M. Puget, adjoint aux travaux à Thoiry, accompagné de M. Grard, son responsable des travaux, s'est déroulé le 12 avril au matin afin de préciser quelques points (lecture de la convention).

Monsieur le Maire propose au conseil de valider cette convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention présentée ci-avant.

12*) Centre sportif : protocole d'accord

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour, n'ayant pu être finalisée à temps.

13*) Jeux enfants Sergy-Haut

Mme Lanza, adjointe aux affaires scolaires, après avoir échangé avec plusieurs prestataires, présente un devis d'un montant de 18 267.60 € TTC (pose incluse) pour l'aménagement de jeux d'enfants à Sergy-Haut. Ces jeux pour enfants de 2 à 10 ans, sont constitués d'un toboggan en forme de sauterelle, d'une balançoire et d'une girafe sur ressort.

Le type de sol reste à définir.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis afférent à ces jeux pour un montant de 18 267.60 € TTC.

II*) Divers

Madame Jouve, 1^{ère} adjointe, informe que le repas du personnel se déroulera le vendredi 27 mai.

Elle rappelle les élections législatives (remplacement de M. Blanc qui a démissionné de son poste de député) les 5 et 12 juin.

Madame Moine, adjointe aux travaux, a sollicité la commission du centre sportif pour fixer la dénomination du site qui n'avait pas vraiment de nom officiel. La commission a choisi de l'appeler «le centre sportif de Sergy ».

Elle précise que les travaux relatifs à la bande cyclable de l'avenue du Jura démarreront d'ici la fin du mois.

Monsieur Rico, adjoint à l'urbanisme, informe que les réunions relatives à la mise en œuvre du PLU intercommunal ont commencé à la CCPG.

Monsieur le Maire souligne que l'inauguration de la tiny house à Sergy s'est particulièrement bien déroulée le 9 avril dernier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45

Prochaine réunion : mardi 17 mai 2016 (sous réserve)